

Boîte à outils engagement



Comment valoriser l'engagement étudiant au sein des établissements d'enseignement supérieur ?

Ce document vise à rassembler tous les éléments sur lesquels tu peux t'appuyer pour défendre le changement souhaité sur ton lieu d'étude. Tu y trouveras des lois contraignantes pour les administrations sur ce sujet, les stratégies et les outils à mobiliser pour proposer des possibilités concrètes de mise en œuvre et des exemples de bonnes pratiques pour montrer que l'objectif est réaliste et atteignable. Il est à ta disposition alors tu peux t'en servir et n'hésite pas à nous contacter si tu as besoin de conseils ou d'un coup de pouce pour impulser le changement !

#CNE2023

Sommaire

I. Les lois et circulaires

La loi Egalité et Citoyenneté

La circulaire du MESR

II. Les plans stratégiques et rapports

La stratégie européenne en faveur de la jeunesse pour la période 2019 - 2027

Le schéma directeur de vie étudiante

III. Les ressources

La consultation nationale étudiante

IV. Les dispositifs

La validation des Acquis de l'Expérience

Le compte engagement citoyen

Le répertoire des dispositifs

La plateforme Engagement et compétences

Le projet 3E

V. Les outils de passage à l'action

Template de pétition

Groupes de mobilisation

VI. Des exemples de bonnes pratiques

VII. Des associations traitant des thématiques liées à l'engagement

I. Les lois et circulaires

La loi Égalité et Citoyenneté (27/01/2017) – Modalités de validation de l'engagement étudiant

Que dit cette loi ?	La Loi Égalité et Citoyenneté vise à encourager la citoyenneté et l'émancipation des jeunes. Elle stipule qu'il est obligatoire pour les établissements d'enseignement supérieur de proposer aux étudiant·es qui le demandent des aménagements dans l'organisation de leurs études et de leurs examens, ainsi que des droits spécifiques liés à l'exercice de responsabilités particulières afin de concilier au mieux leurs études et leur engagement. Cette loi introduit plusieurs dispositifs de reconnaissance de l'engagement étudiant, notamment : • L'extension du service civique à diverses structures d'accueil • La création d'une "carte du volontaire" permettant d'obtenir les mêmes avantages que ceux des étudiant·es • La validation obligatoire des compétences acquises au sein d'un engagement citoyen + un aménagement de scolarité, (cf : le Bulletin Officiel du 7/09/2017)
Comment s'en servir ?	Ce document peut t'être utile afin de connaître tes droits relatifs à ton engagement bénévole/associatif, les différentes modalités dont tu peux bénéficier et les demandes que tu es légitime à formuler auprès de ton établissement.
Où aller dans le doc ?	- Titre I, Chapitre Ier : Encourager l'engagement républicain de tous les citoyens et les citoyennes pour faire vivre la fraternité (Articles 1 à 52) - Titre I, Chapitre II : Accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie (Articles 53 à 69)
Liens	Lien de la ressource Article de Vie Publique sur cette loi

La circulaire du Ministère de l'Éducation Supérieure et de la Recherche
(Bulletin Officiel du 23/03/2022) – *Valoriser l'engagement étudiant dans*
l'enseignement supérieur

Que dit cette circulaire ?	Cette circulaire vise à encourager et valoriser l'engagement des étudiants et leurs initiatives . Elle s'adresse directement aux hauts représentants des établissements d'enseignement supérieur du secteur privé et public (recteur·ices de région académique, président·es d'université et du Cnous, et autres), et s'applique à tous les établissements d'enseignement supérieur .
Comment s'en servir ?	Cette circulaire peut t'être utile afin de plaider auprès de ton campus en vue d'obtenir une valorisation de ton engagement bénévole ou des financements pour un projet associatif . Un document ministériel est un argument de poids pour mettre en avant la nécessité pour ton établissement d'avancer sur ce sujet.
Où aller dans le doc ?	<i>Partie I : L'engagement étudiant</i> - Article L. 611-9 du Code de l'éducation : Énumère les différentes activités qui peuvent bénéficier d'une valorisation. - Tu peux t'appuyer sur la loi du 8 mars 2018 régie par le décret n°2018-372 du 18 mai 2018, si tu souhaite réaliser une césure dans le cadre de tes études pour t'engager - Les détails de la procédure de la validation sont définis par l'article D. 611-7 du Code de l'éducation : différentes modalités de valorisation de l'engagement (unité d'enseignement dédiée à l'engagement, crédits ECTS, dispense totale ou partielle de stage ou d'enseignement, ou attribution de points "bonus" dans la moyenne générale sur décision du jury) - Article D. 611-9 du Code de l'éducation indique les modalités des aménagements possibles (emploi du temps, modalités de contrôle des connaissances, durée du cursus d'étude, ou autre). <i>Partie II : Encourager et soutenir les initiatives étudiantes</i> - Article L. 611-10 du Code de l'éducation : prévoit que les établissements d'enseignement supérieur élaborent une politique spécifique visant à développer l'engagement des étudiant·es au sein des associations. - Le FSDIE a vocation à soutenir les projets associatifs des étudiant·es destinés selon l'article L. 841-5-1 du Code de l'éducation "à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé". - Article D. 841-9 : prévoit un rapport annuel à transmettre au recteur de région académique (suivi du budget alloué aux projets associatifs étudiant·es et du nombre de projets déposés, retenus, et mis en œuvre).
Liens	Lien vers la ressource Lien du Code de l'éducation

II. Les plans stratégiques et rapports

La Stratégie Européenne en faveur de la jeunesse pour la période 2019–2027 – *Accroître l'engagement à l'échelle Européenne*

Que dit cette stratégie ?	L'Union Européenne vise à développer l'engagement des jeunes et accroître leur participation à la démocratie et la société. Cette stratégie invite les États membres à encourager la participation démocratique de tous·tes les jeunes . Elle vise également à s'assurer que tous·tes les jeunes aient les ressources nécessaires pour participer et avoir un rôle actif en société . La stratégie s'articule en 3 domaines d'action : mobiliser, connecter et autonomiser.
Comment s'en servir ?	Les mesures concrètes découlant de ce doc et auxquelles tu peux prendre part : - Le Corps Européen de Solidarité propose de financer des initiatives solidaires de jeunes entre 18 et 30 ans qui visent à aider les jeunes à s'investir à l'étranger ou dans leur pays - Le Dialogue Européen de la Jeunesse est organisé en cycles de 18 mois portés sur un thème spécifique qui répond à un ou plusieurs objectifs de la stratégie.
Où aller dans le doc ?	- Présentation de la stratégie - p.1 - Mobiliser, connecter et autonomiser - p.3 - Sa mise en oeuvre - p.9
Liens	Lien de la ressource

Le Schéma Directeur Vie Étudiante – *Prendre en compte la parole étudiante*

Que dit ce schéma ?	Le SDVE est un outil de pilotage flexible, contextuel, et unique à chaque établissement . Il permet de structurer les orientations stratégiques des établissements , de rendre lisibles les dispositifs qui contribuent à améliorer le bien-être étudiant et de communiquer auprès de sa communauté sur sa politique de vie étudiante. Ce schéma a été construit suite à plusieurs groupes de travail incluant les parties prenantes de l'enseignement supérieur, y compris les associations étudiantes telles qu'Animafac ou le RESES.
---------------------	--

Comment s'en servir ?	L'article L 718-4 du Code de l'Éducation du 24 juillet 2013 exige que les établissements coordinateurs territoriaux et les Crous mettent en place des schémas directeurs vie étudiante . Plus récemment, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche demande que chaque établissement s'approprie la mission vie étudiante et réalise un schéma directeur vie étudiante au cours de l'année 2023-2024.
Où aller dans le doc ?	- Pourquoi se doter d'un SDVE ? - p.13 - Quelle organisation mettre en place ? - p.23 - Comment inscrire le SDVE dans son territoire ? - p.39 - Comment faire vivre le schéma directeur de vie étudiante ? - p.45 - Recommandations issues des ateliers de consultation - p.54
Liens	Lien de la ressource

III. Les ressources

Les chiffres de la Consultation Nationale Étudiante 2023 sur l'engagement étudiant

Que dit cette consultation ?	Tous les 3 ans, le RESES conduit une consultation nationale afin de mieux comprendre la situation des étudiant·es et identifier leurs attentes et leurs besoins concernant leur quotidien, leur formation et la transition écologique. La dernière consultation de 2023 a permis de recueillir 15 000 réponses sur les enjeux d'écologie et de solidarité et est donc un outil statistique représentatif servant d'état des lieux de la situation étudiante. La CNE 2023 identifie une jeunesse particulièrement mobilisée et consciente des enjeux climatiques : - 70% des répondant·es soutiennent la cause écologiste et 16% militent pour cette dernière. - Le manque de temps est perçu comme un facteur limitant l'engagement pour 52% des répondant·es. - 59% font partie d'une association ; ce chiffre est en hausse (36% en 2016, 45% en 2022 selon la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative). 72% ont déjà signé une pétition, 38% disent avoir déjà participé à une manifestation pour le climat, 25% avoir renoncé à aller en cours pour faire grève pour le climat et 5% avoir participé à une action de désobéissance civile.
Comment s'en servir ?	Elle permet d'identifier les enjeux de la situation des étudiant·es au cours de débats, en se fondant sur une enquête représentative . Cela permet d'appuyer les arguments sur des données chiffrées et de montrer que les projets/actions que tu mènes ciblent des préoccupations étudiantes nationales.
Où aller dans le doc ?	- Les enjeux écologiques qui préoccupent les étudiant·es - p.11-13 - Partie III - Les engagements étudiants sous le prisme des formations et des établissements - p.38 - Les liens déterminants entre les établissements et l'engagement étudiant - p.45 - Un engagement protéiforme - p.47 - La volonté d'agir et l'action - p.49 - Les recommandations du RESES sur l'engagement étudiant - p.53
Liens	Lien de la ressource

IV. Les dispositifs

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Que propose ce dispositif ?	Tu es bénévole depuis plus d'un an au sein de ton asso ? Tu peux prétendre à la VAE pour l'obtention de tout ou partie d'un titre, d'un diplôme ou d'un certificat en rapport avec ton activité bénévole. Tu devras remplir un dossier à faire évaluer par un jury, qui pourra valider tout ou partie du diplôme visé. En cas de validation partielle, des préconisations sont faites aux candidat·es en vue d'obtenir la totalité du diplôme.
Comment s'en servir ?	Si tu as un an d'expérience dans un domaine en rapport direct avec ta formation, tu peux potentiellement bénéficier d'une VAE. Elle te permet d'obtenir une certification (devant figurer au répertoire national des certifications professionnelles). Plus précisément, pour demander la validation des acquis de son expérience il faut : avoir exercé des activités professionnelles salariées (CDI, CDD, intérim), non salariées, bénévoles ou de volontariat, ou inscrites sur la liste des sportifs de haut niveau, ou avoir exercé des activités dans le cadre de responsabilités syndicales (par exemple, les délégués syndicaux), d'un mandat électoral local ou d'une fonction électorale locale.
Où aller dans le doc ?	Ce site détaille : - Qui peut bénéficier de la VAE - Comment en bénéficier - Les certifications possibles - La procédure pour l'obtenir - L'étape d'évaluation des acquis de l'expérience
Liens	La fiche pratique de la VAE sur le site du Ministère du travail, de la santé et des solidarités Le portail national dédié à la VAE

Le Compte engagement citoyen – CEC

Que propose ce dispositif ?	Le CEC est un dispositif de l'État destiné à reconnaître et valoriser l'engagement bénévole très actif par le biais de financement. Il permet, sous réserve de conditions d'éligibilité, de bénéficier de droits de formation supplémentaires crédités sur le compte personnel de formation. Le CEC s'adresse à tou·tes, notamment aux étudiant·es, et les droits acquis peuvent être utilisés même à la retraite. Il est accessible à partir de 16 ans.
------------------------------------	--

Comment s'en servir ?	Avec le CEC, tu peux obtenir des droits à la formation sur ton compte personnel de formation (CPF) grâce à ton activité bénévole.
Où aller dans le doc ?	Le site s'articule selon trois cas de figure : Bénévolat ; Volontariat ; Maître d'apprentissage. Il précise respectivement qui peut en bénéficier ; les droits qui en découlent ; les démarches à suivre afin d'en bénéficier ; ainsi que d'autres modalités.
Liens	Lien de la ressource

Le répertoire des dispositifs mis en place par les établissements d'enseignement supérieur – par Animafac

Que contient ce répertoire ?	De nombreux établissements en France ont déjà intégré les modalités de validation de l'engagement préconisées par la loi Égalité & Citoyenneté. Animafac propose un répertoire regroupant les différents dispositifs mis en place par 112 universités au total. Tu peux y constater l'avancée de ton établissement, et y trouver les contacts à solliciter !
Comment s'en servir ?	Ce document évolutif permet de comparer l'avancée de ton établissement pour appuyer ton plaidoyer afin d'introduire de nouvelles mesures dans ton campus ; pour te renseigner sur les différents cas de figures possibles ; pour identifier les acteurs à solliciter. Enfin il te permet de montrer à ton établissement que ces changements sont réalistes et atteignables si d'autres l'ont déjà fait !
Où aller dans le doc ?	Pour chaque établissement, les parties 'valorisation' et 'aménagement et droits spécifiques' indiquent les acteur·ices concerné·es, le type de valorisation et de validation proposé par l'établissement et aménagements / droits spécifiques proposés, ainsi que les démarches à suivre afin de les obtenir.
Liens	Lien de la ressource L'analyse complète d'Animafac sur la loi E&C

La Plateforme Engagement et Compétences – par Animafac

Que contient cette plateforme ?	Cette plateforme vise à permettre aux jeunes ayant participé à une action bénévole à identifier et mettre en valeur leurs compétences.
Comment s'en servir ?	Cette plateforme va t'aider à identifier tes compétences.
Liens	Lien de la ressource

Le projet 3E d'Animafac – Encourager l'engagement étudiant

Que contient ce projet ?	Le projet 3E : Encourager l'Engagement Étudiant, vise à renforcer l'accompagnement des jeunes vers l'engagement en mettant en lumière le monde associatif étudiant.
Comment s'en servir ?	Ce dispositif vise à permettre aux étudiant·es de découvrir les différentes associations actives sur leur territoire.
Liens	Lien de la ressource

V. Les outils de passage à l'action

Template de pétition du RESES

Que contient ce template ?	Ce document est un modèle de pétition sur la thématique de l'engagement étudiant pour te permettre de mobiliser facilement sur ton campus et de montrer à ton établissement qu'il s'agit d'une préoccupation majeure des étudiant.es !
Comment s'en servir ?	Tu peux le télécharger, le modifier à ta guise et le diffuser auprès des étudiant-es et du personnel de ton établissement pour qu'ils le signent et fassent bouger les lignes !
Liens	Lien de la ressource

Groupes de mobilisation du RESES

Que contiennent ces groupes ?	Mobilise-toi et rejoins le groupe des assos membres du RESES ! Un groupe Whatsapp avec des points d'actus et une réunion mensuelle entre les associations du RESES qui se mobilisent sur ce sujet partout en France pour connaître les bonnes pratiques et avoir des retours d'expérience.
Liens	Lien pour rejoindre le groupe

VI. Les exemples de bonne pratique

L'Université fédérale de Toulouse	L'Université fédérale de Toulouse a mis en place un site web pour communiquer sur son projet de SDVE et interroger les étudiants autour de grandes thématiques . Dans le cadre de l'élaboration de son deuxième SDVE, elle a élargi les thématiques sur lesquelles elle a souhaité recueillir des données sur de nouveaux thèmes pour s'adapter aux nouvelles préoccupations des étudiant-es .
L'Université de Picardie Jules Vernes	D'autres établissements comme l'Université de Picardie Jules Verne ont aussi engagé des concertations avec les étudiants dans le cadre d'assises de la vie étudiante impliquant tous les établissements de la région avec une entrée par thématiques.
L'Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines (UVSQ)	L'UVSQ propose chaque semestre une Unité d'enseignement (UE) sur l'engagement et la vie associative, qui valide 3 ECTS au sein de l'ensemble des cursus de formation pour les étudiant-es ayant effectué un minimum de 6 mois d'engagement. La page de l'Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines sur la mise en place de l'Unité d'Enseignement Engagement et Vie Associative

VII. Des associations traitant des thématiques liées à l'engagement étudiant

Favoriser l'engagement associatif jeune et étudiant		
	<u>Activ'Action</u>	Visé à accompagner chaque personne en transition professionnelle. Participe au programme Transitions à Impact , qui propose parmi ses 4 formats : s'engager en collectif dans la réalisation d'un projet citoyen, réaliser des actions citoyennes ponctuellement, apprendre puis passer à l'action.
	<u>L'Afev</u>	4 grands piliers : agir contre les inégalités, mobiliser les étudiant·es , améliorer les conditions d'engagement des étudiant·es engagés ; mener des campagnes de plaidoyer pour sensibiliser le public et les décideurs sur les inégalités éducatives et l'engagement des jeunes.
	<u>Animafac</u>	Accompagne les associations étudiantes et les étudiant·es dans la réalisation de leurs projets.
	<u>Citizens</u>	"Citoyen ou organisation, vous avez le pouvoir d'agir et de changer le monde à votre échelle au niveau local. Notre métier est de vous accompagner à chaque étape sur ce chemin d'engagement."
	<u>L'École du Pouvoir de Vivre</u>	Par le Pacte de Pouvoir de Vivre : lieu d'apprentissage, de réflexion et d'échanges animé par les 65 organisations du collectif. Dédiée aux 18-35 ans, elle forme les citoyens et citoyennes à s'engager pour porter ensemble la transition écologique, sociale et démocratique.
	<u>Fondation de l'Engagement pour Tous</u>	Par Fondation Entreprendre : "a pour mission de permettre à chaque citoyen·ne de s'engager dans la résolution de problèmes sociaux et environnementaux. "
	<u>Institut de l'Engagement</u>	Cherche à mobiliser et valoriser l'engagement , et organisent des événements dans le but de réunir des jeunes engagé·es.

	<u>Junior Association</u>	Permet de mettre en place des projets dans une dynamique associative.
	<u>Le Mouvement Associatif</u>	Visé à faire entendre la voix des associations, les accompagner et animer les dynamiques associatives.
	<u>Makesense</u>	En mission pour donner à toutes et tous le pouvoir d'agir.
	<u>Réseau Vie Étudiante (RVE)</u>	Propose des temps de formation et d'échange à ses membres et œuvre pour la représentation de la vie étudiante dans l'enseignement supérieur.
	<u>Le Réseau Étudiant pour une Société Écologique et Solidaire</u>	Réseau national composé de 200 associations étudiantes qui mènent des projets liés aux enjeux écologiques et solidaires. Le RESES est convaincu que le monde étudiant est une force essentielle pour construire demain. Missions : Rassembler, encapaciter et porter les voix étudiantes.
Syndicats et associations représentatives		
	<u>Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE)</u>	Association visant à améliorer les conditions de vie et d'études des jeunes à travers un travail informatif et des actions de plaidoyer visant à défendre les droits des étudiants . Cette adresse email (mesdroits@fage.org) est dédiée aux demandes de renseignements et d'accompagnement en cas de situation difficile.
	<u>Union Nationale des Étudiants de France (UNEF)</u>	Rôle d'accompagnement et informatif dans le cadre étudiant.
	<u>L'Union Étudiante</u>	Deuxième organisation étudiante de France, l'Union Étudiante porte avec ses organisations membres un programme centré sur la défense des étudiant·es et la lutte pour la liberté d'étudier dans de bonnes conditions.